



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Le conseil de la municipalité de Saint-Robert siège en séance ordinaire, ce 5 juillet 2021 à 19 h 30 au 1 rue Aggée-Pelletier.

Sont présents à la séance ordinaire :

Gilles Salvas, maire

Stéphane Courmoyer, #4

Annie Laliberté, #5

Myriam Chapdelaine, #6

Joël Pelletier, #3

Assistent également à la séance: Nathalie Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Sont absents : Messieurs Michel Boisvert, Yan Bussières

ORDRE DU JOUR

8178-07-2021

Il est proposé par M. Joël Pelletier, secondé par M. Stéphane Courmoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'ordre du jour, ce sans modification.

ADOPTÉ

8179-07-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Mme Annie Laliberté, secondée par M. Stéphane Courmoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 7 juin et ce sans modification.

ADOPTÉ

8180-07-2021

APPROBATION DES COMPTES

Sur proposition de Mme Myriam Chapdelaine, secondé par M. Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter et de payer les comptes présentés:

Comptes: 103 249.45\$

Salaires : 34 185.50\$

Total : 137 434.95\$

ADOPTÉ

8181-07-2021

RAPPORT MRC

M. le maire nous fait un compte rendu de la réunion de la MRC

8182-07-2021

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

A- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #92-2021- SOGETEL

Après étude du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme, relativement à la demande de dérogation mineure portant le #92-2021, de Sogetel, pour le lot 4 667 653, zone P-153, visant à autoriser la création d'un lot ayant une superficie de 204 mètres carrés pour l'ajout d'un bâtiment d'usage public (télécommunication).

N'ayant enregistré aucune demande de la part des contribuables, il est proposé par M. Joël Pelletier, secondé par Mme Annie Laliberté, et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter ladite dérogation.

ADOPTÉ

B- FESTIVAL WESTERN ST-ROBERT

Considérant que le Festival Western de St-Robert ne peut tenir de festival et ce à cause des normes sanitaires en vigueur;

Le Festival Western de St-Robert désire tenir un spectacle les 13 et 14 août prochain et ce selon les normes sanitaire en vigueur;

Sur proposition de M. Joël Pelletier, secondé par Mme Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le Festival western de St-Robert à tenir un spectacle le 13 et 14 août 2021 et que la tarification sera de 400\$ / jour. Ainsi que la demande de permis de la RACJ aux frais du demandeur.

ADOPTÉ

8183-07-2021

DÉPÔT ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Sur proposition de M. Joël Pelletier, secondé par Mme Mme Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le dépôt du rapport financier et l'audit au 31 décembre 2020 préparé par FBL SENC et que les documents sont accessibles au bureau municipal pour consultation ou photocopie moyennant des frais exigibles selon la loi.

ADOPTÉ



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #417-2021
CONCERNANT LA GARDE DE POULES EN MILIEU URBAIN**

No de résolution
ou annotation

M. Stéphane Cournoyer donne avis de motion et présentation du règlement #417-2021 concernant la garde de poules en milieu urbain.

8185-07-2021

DÉMISSION SECRÉTAIRE ADMINSTRATIVE

Mme Véronique Baeriswyl a remis sa démission le 28 juin dernier, elle quittera ses fonctions le 2 août prochain mais restera disponible pour formation ou aide à la demande de la directrice générale;

Sur proposition de M. Stéphane Cournoyer, secondé par Mme Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter la démission de Mme Véronique Baeriswyl, tel que présenté.

ADOPTÉ

8186-07-2021

OFFRE D'EMPLOI SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

Sur proposition de M. Stéphane Cournoyer, secondé par M. Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'affichage de l'offre d'emploi pour le poste de secrétaire administrative et ce suite au départ de Mme Baeriswyl.

ADOPTÉ

8187-07-2021

**RÉSILIATION DE CONTRAT DE TRAVAIL DE CAROLINE NADEAU
ET DE NATHALIE PATENAUDE - SERVICE DE GARDE**

Suite à la signature du contrat de travail de Mme Caroline Nadeau signé le 27 janvier 2021 et celui de Mme Nathalie Patenaude signé le 11 novembre 2020 des modifications doivent être apportées donc de nouveau contrat devront être signés;

Sur proposition M. Stéphane Cournoyer, secondé par M. Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la résiliation des contrats ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

8188-07-2021

**SIGNATURE NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL CAROLINE
NADEAU ET NATHALIE PATENAUDE – SERVICE DE GARDE**

Sur proposition M. Stéphane Cournoyer, secondé par M. Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la signature des nouveaux contrats pour les employés du service de garde, soit Mme Caroline Nadeau et Mme Nathalie Patenaude et ce tel que présenté.

ADOPTÉ

8189-07-2021

**MOBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE RÉGIONALE
FACE À L'ANNONCE DE LA FERMETURE ET DU DÉPART
IMMINENT DE L'USINE D'ALSTOM DE SOREL-TRACY**

CONSIDÉRANT que le 16 juin 2021, la multinationale « Alstom » annonçait la fermeture de son usine de Sorel-Tracy, et que, de ce fait, près de 100 emplois directs seront perdus, que plusieurs emplois indirects risquent également de subir le même sort et que l'activité industrielle risque d'être déplacée vers leurs installations de Saint-Bruno-de-Montarville et de La Pocatière;

CONSIDÉRANT que cette annonce inattendue de la délocalisation d'emplois spécialisés et du licenciement des travailleurs mérite des explications de la part d'Alstom :

CONSIDÉRANT que les acteurs économiques de la région doivent se mobiliser afin de faire valoir leurs points pour qu'Alstom révise sa décision et conserve ces emplois spécialisés dans la région :

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a rapidement eu lieu entre le député provincial, M. Jean-Bernard Émond, la Société des parcs industriels Sorel-Tracy (SPIST) et le maire de Sorel-Tracy, M. Serge Péloquin, afin d'analyser de près la situation à la suite de la décision d'Alstom de quitter le sol sorelois et qu'un comité de crise a été mis en place afin d'analyser toutes les possibilités dans ce dossier ;



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

CONSIDÉRANT que les présidents de la Société des parcs industriels Sorel-Tracy (SPIST), de Développement économique Pierre-De Saurel et le maire de Sorel-Tracy se rallient et font appel aux forces vives de la région, pour demander à la direction d'Alstom de se raviser et de revoir son plan de fermer l'usine de Sorel-Tracy :

CONSIDÉRANT que depuis 2012, la région s'est mobilisée pour maintenir une partie des activités d'Alstom dans la région de Sorel-Tracy et que les acteurs de l'époque avaient été inventifs pour offrir à Alstom une usine moderne, afin d'implanter son usine de bogies à Sorel-Tracy ;

CONSIDÉRANT qu'à l'époque, la Société des parcs industriels Sorel-Tracy (SPIST), a investi une partie de l'argent reçue lors de sa création pour construire une usine sur mesure pour Alstom et qu'à son inauguration, Alstom se félicitait que cette usine vienne contribuer à l'expansion du transport électrique au Canada et en Amérique du Nord ;

CONSIDÉRANT qu'Alstom se spécialise dans l'industrie du transport collectif, que ce marché est prometteur pour les décennies à venir, malgré le ralentissement actuel et que malgré un contexte difficile, il arrive que des grandes entreprises voient leur carnet de commandes connaître des creux, mais ce n'est pas une raison suffisante pour démanteler une usine, quitter une région quand une telle situation arrive ;

CONSIDÉRANT que plus spécifiquement, l'entreprise fabrique, à son usine de Sorel-Tracy, les bogies pour les wagons de métro de Montréal, que la qualité des bogies construits à Sorel-Tracy est reconnue, et ce, depuis les premières livraisons des trains Azur, mais que malgré tout, les dirigeants évoquent l'absence de commandes pour justifier le démantèlement de l'usine.

CONSIDÉRANT qu'il est d'avis pour la Ville de Sorel-Tracy que cette annonce de délocalisation d'emplois et de licenciements mérite des explications de la part d'Alstom et que la région s'unira afin de faire valoir ses points pour qu'Alstom révisé sa décision.

CONSIDÉRANT qu'Alstom profite du soutien gouvernemental, que la Caisse de dépôt et placement est un actionnaire important, et bénéficie actuellement d'un engagement de prêt de plus de 56 millions pour son usine de La Pocatière ;

CONSIDÉRANT qu'il est tout naturel de s'attendre à ce que l'usine de Sorel-Tracy bénéficie aussi d'un tel soutien,

CONSIDÉRANT que le député provincial, M. Jean-Bernard Émond, s'est dit très préoccupé par le départ de la région d'une entreprise de qualité comme Alstom;

CONSIDÉRANT que les acteurs économiques de la région doivent s'unir pour dire qu'ils n'assisteront pas muet à la fermeture de l'usine d'Alstom à Sorel-Tracy;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. Joël Pelletier

Appuyé par : M. Stéphane Courmoyer

QUE la Municipalité de Saint-Robert appuie la Ville de Sorel-Tracy et demande au député provincial, M. Jean-Bernard Émond, et aux représentants des organisations économiques de la MRC de Pierre-De Saurel d'être proactifs et faire front commun afin que les représentants des intervenants locaux puissent obtenir une rencontre avec la haute direction d'Alstom et afin d'intervenir pour garder l'usine de bogies et Alstom actifs au 1605, rue de la Marine;

QU'ensemble, les représentants économiques de la région, rappellent au gouvernement du Québec et à Alstom, que la région refuse d'être abandonnée aujourd'hui après tous les efforts déployés depuis 2012;

QUE la Municipalité de Saint-Robert appuie la Ville de Sorel-Tracy et invite les acteurs économiques de la région, la MRC de Pierre-De Saurel et les municipalités qui la compose à s'unir avec cette dernière pour dénoncer la situation et travailler à ce qu'Alstom revienne sur sa décision de fermer son usine de Sorel-Tracy;

QU'une mobilisation régionale soit enclenchée afin que cette activité économique de qualité demeure dans la région.

ADOPTÉ

8190-07-2021

OPPOSITION AU PROJET DE GOLDBORO

Il est unanimement résolu de ne pas donner suite à la demande.



No de résolution
ou annotation

8191-07-2021

CLÔTURE TERRAIN AU 666 CHEMIN SAINT-ROBERT

Considérant que le terrain du 666 chemin de Saint-Robert est utilisé par des résidents après la fermeture du bureau;

Considérant que l'utilisation du terrain pourrait-être dommageable pour la génératrice située à l'arrière;

La municipalité a demandé des prix pour faire clôturer le terrain :

Clôture Sécuribec Sorel-Tracy : 3 331.25\$ + taxes
Clôture expert : aucune soumission

Sur proposition de M. Stéphane Cournoyer, secondé par M. Joël Pelletier d'accepter la soumission de Clôture Sécuribec Sorel-Tracy au prix de 3 331.25\$ + taxes et en plus de rajouter 17 sacs de lattes pour la clôture du garage municipal au coût de 1 616.00\$ + taxes.

ADOPTÉ

8192-07-2021

SINTRA DÉCOMPTE NO 3

Suite à l'inspection de la part de l'inspecteur municipal et de la compagnie Sintra suite aux travaux du chemin de Saint-Robert côté sud et ce en date du 17 juin 2021; il s'avère que les travaux sont conformes avec le projet;

Sur proposition de M. Stéphane Cournoyer, secondé par M. Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de verser la somme de 22 229.65\$ + taxes pour le décompte final #3.

ADOPTÉ

8193-07-2021

DIVERS

A) CJSO TOURNAGE CE VENDREDI 9 JUILLET AU CENTRE
MULTIFONCTIONNEL 363 RUE PRINCIPALE

8194-07-2021

CORRESPONDANCES

8195-07-2021

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes

8196-07-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 08, Mme Myriam Chapdelaine propose la levée de la séance.

M. Gilles Salvas,
Maire

Nathalie Lussier,
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Gilles Salvas, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

5 juillet 2021